

# AFRJ

ASSOCIATION FRANCO-ROUMAINE  
DE JURISTES

---

## LE BULLETIN D'INFORMATION – AUTOMNE 2012

---



Dragi membri ai Asociației franco-române a juriștilor,

Au trecut patru ani de când asociația noastră există, ca una din multele forme pe care le îmbracă fructuoasa cooperare dintre Franța și România,

în scopul conservării și aprofundării tradiției juridice care leagă cele două state.

Ne-am propus să promovăm valorile statului de drept și standardele europene în domeniul dreptului și al justiției, precum și să stimulăm cooperarea dintre juriștii francezi și români, în spiritul unei tot mai bune cunoașteri reciproce a sistemelor juridice naționale.

Ne bucurăm să putem constata că în cea mai mare parte am reușit să realizăm aceste obiective atât prin manifestările științifice organizate, ori prin schimburile de experiență facilitate, cât și prin bursele de studii oferite unor tineri practicieni sau prin accesul gratuit - asigurat membrilor care au plătit cotizația la zi - la bazele de date legislative cel mai des utilizate în Franța și România.

Inaugurăm astăzi un buletin bi-anual prin care ne dorim să permitem o mai bună cunoaștere a structurilor asociației noastre, a membrilor săi și activităților lor, a realizărilor noastre comune și să facilităm diseminarea unor informații de interes comun.

Vă doresc tuturor o toamnă plină de roade !

**Simina Tănăsescu**

**Președinte al AFRJ**

## EDITORIAL

*Chers membres de l'Association franco-roumaine des juristes,*

*Voilà quatre ans que notre association existe, en tant que manifestation vivante de la fructueuse coopération entre la Roumanie et la France, dans le but de la conservation et l'approfondissement de la tradition juridique commune qui lie les deux Etats.*

*On s'est donné comme buts la promotion de l'Etat de droit et des standards européens dans le domaine du droit et de la justice, ainsi que la stimulation de la coopération entre les juristes roumains et français, dans l'esprit d'une meilleure connaissance mutuelle des systèmes juridiques nationaux respectifs.*

*On est contents de constater que ces objectifs ont été atteints soit à travers les diverses manifestations scientifiques organisées ou par les échanges d'expérience facilités, soit par les bourses d'études offertes à des jeunes praticiens ou par l'accès gratuit - pour les membres qui ont payé leur cotisation à jour - aux bases de données législatives les plus connues en Roumanie et en France.*

*On lance aujourd'hui un bulletin biannuel qui se veut un instrument utile pour une meilleure connaissance des structures de notre association, de ses membres et leurs activités, de ce qu'on accomplit ensemble constamment, ainsi qu'une plateforme pour la dissémination des informations d'intérêt commun.*

*Je vous souhaite un automne plein de fruits !*

*Simina Tănăsescu*

*Président de l'AFRJ*

**Colloque - "100 ans d'exception d'inconstitutionnalité en Roumanie" - Faculté de Droit de l'Université de Bucarest - 12 Mai 2012**

Le colloque co-organisé par le Centre de droit constitutionnel et institutions politiques de l'Université de Bucarest et l'Association Franco-Roumaine des Juristes consacré aux « 100 ans d'exception d'inconstitutionnalité en Roumanie » se proposait d'analyser dans une perspective de droit comparé l'exception d'inconstitutionnalité en tant qu'instrument du juge judiciaire et du juge constitutionnel, de dégager les principales directions dans lesquelles elle a évolué au fil du temps et d'identifier les effets qu'elle a pu avoir sur les systèmes juridiques français et roumain.

En effet, L'année 2012 est l'occasion d'un double anniversaire pour le contrôle concret de la constitutionnalité des lois en Roumanie : 100 ans depuis la première décision judiciaire en la matière et 20 ans depuis la première décision juridictionnelle. En même temps, l'année 2012 permet de faire un bilan 2 ans après l'introduction du contrôle concret de la constitutionnalité des lois en France, suite à la mise en place de la question prioritaire de constitutionnalité prévue par la réforme constitutionnelle de 2008.

Toute la journée, les experts (enseignants, magistrats, député) roumains et français de haut niveau ont pu échanger sur la question, présentant chacun un aspect de ce bilan comparé autour de trois thèmes organisés en ateliers :



« **l'exception d'inconstitutionnalité entre le**

**juge judiciaire et le juge constitutionnel** », sous la modération de Augustin ZEGREAN, Président de la Cour Constitutionnel Roumaine ; « **l'évolution de l'exception d'inconstitutionnalité** », présidé par Alexandru TANASE, Président de la Cour Constitutionnel de la Moldavie, « **l'efficacité de l'exception d'inconstitutionnalité** », sous modération du professeur Ioan MURARU, ancien Président de la Cour Constitutionnelle de Roumanie. Monsieur Luc BRIAND, Magistrat français, en poste au Bureau de l'expertise et des questions institutionnelles du Ministère de la Justice ainsi que Messieurs Richard GHEVONTIAN et Patricek GAIA, Professeurs de l'Université d'Aix-Marseille et Monsieur Fabrice HOURQUEBIE, Professeur à l'Université de Bordeaux et expert justice pour l'Organisation Internationale de la Francophonie composaient la délégation française. Andrei MURARU, Iulian RICIU de la Haute Cour de Cassation et de Justice, Bianca GUTAN, professeur à l'Université de Sibiu ainsi que Stefan DEACONU et Simina Elena TANASESCU, professeurs à l'Université de Bucarest intervenaient au titre roumain.

Retrouvez le programme complet de la manifestation sur le site de l'association [www.afrj.eu](http://www.afrj.eu)

**Bourses pour le stage international au barreau de Paris**



Pour la troisième année consécutive, l'Association Franco-Roumaine des Juristes accorde, en association avec l'Ambassade de France à Bucarest et le Barreau de Bucarest, deux bourses d'une valeur de 1500 eur chacune en soutien à la participation au stage international du Barreau de Paris qui se tiendra en Octobre et Novembre.

Le stage international au barreau de Paris est organisé chaque. D'une durée de deux mois, il a vocation à permettre aux avocats francophones du monde entier de parfaire leur formation professionnelle. Le stage combine un mois de cours pratique (cours d'écriture de conclusions, techniques de plaidoieries) et un mois d'immersion dans un cabinet parisien partenaire spécialisé dans un domaine d'activité identique à l'avocat stagiaire.

Oana Elena MULESIU et Denisi ANTOCI-BLAJ sont les deux lauréates sélectionnées au titre de l'année 2012. Outre le soutien de l'AFRJ, elles bénéficient également d'une bourse de couverture sociale pendant toute la durée du stage, mise à disposition par l'Ambassade de France à Bucarest.

Site du barreau de Paris : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

Retrouvez tous les détails sur la bourse de soutien au stage international du barreau de Paris sur le site de l'association [www.afrj.eu](http://www.afrj.eu)





**HENRI PAUL, Conseiller auprès de la Cour des Comptes à Paris, ancien Ambassadeur de France en Roumanie, fondateur de l'AFJRJ**

Près de neuf mois se sont écoulés depuis que j'ai quitté la Roumanie. J'ai repris ma place parmi mes collègues, à la Cour des comptes. Finalement, je suis heureux de ce rôle de "maître des comptes" qui est le mien. Notre pays, la France,

comme une grande partie du reste de l'Europe, traverse une grave crise.

Ce n'est pas seulement une crise budgétaire, une crise de l'endettement excessif, une crise financière, c'est aussi une crise de confiance dans nos valeurs et notre avenir. Dans un tel contexte, il n'est pas mal de revenir au pays, et d'apporter sa pierre, celle d'un magistrat des comptes, à sa place, au redressement nécessaire.

Ce n'est pas un hasard si, en France, la Cour des comptes joue un tel rôle. Nous avons donné à la République deux présidents dans la période récente, Jacques Chirac et François Hollande, nos rapports publics suscitent de plus en plus d'intérêt du public et des médias, le Parlement nous confie désormais des enquêtes pour son compte, le législateur nous a demandé de certifier les comptes des organismes publics, et, bientôt, nous serons le garant du respect du Traité budgétaire, clef, je l'espère, du retour de la confiance dans l'euro.

Alors cette vieille institution, qu'on fait remonter aux premiers temps de la Monarchie, mais qui a été instituée comme telle par Napoléon 1er, retrouve une nouvelle jeunesse et une nouvelle vigueur. Nos finances, mais aussi notre gestion publique, nos services publics, ont besoin de plus d'efficacité, de plus de rigueur, de plus d'économies, j'allais dire de plus de moralité et de bon sens. C'est ce que représente la Cour des comptes, et je suis fier de lui appartenir depuis trente deux ans.

Mais je n'oublierai jamais la Roumanie, et mes pensées l'accompagnent souvent. Elle a besoin des mêmes remèdes que la France, tout juste le dosage de la médication doit il être un peu plus fort. En créant, avec mon ami Catalin Predoiu, l'AFRJ, dès mon arrivée à Bucarest, je faisais déjà cette analyse, et j'ai cru, dès le départ, que cette association au plein sens du terme entre juristes français et roumains pourrait apporter sa pierre à la construction de l'Etat de droit et de la Roumanie du XXIème siècle.

Je n'ai pas été déçu.

Je remercie l'AFRJ de m'avoir demandé mon témoignage pour sa lettre bi annuelle et je l'assure de toute mon amitié et de mon soutien.



**CATALIN PREDOIU, Avocat, ancien Minsitre de la Justice de la Roumanie, fondateur de l'AFRJ**

Constituarea AFJR a fost una dintre primele initiative si decizii pe care le-am luat dupa ce am ajuns la Ministerul Justitiei, in 2008, o decizie luata cu gandul la ceea ce leaga Franta si Romania in trecut, dar mai ales cu gandul la ceea ce poate lega in continuare

Franta si Romania in viitor, o noua generatie de juristi formati intelectual in spiritul traditiilor noastre juridice comune. A fost o decizie personala, care nu a implicat ministerul pe care il conduceam la acea data, dar favorizata de contextul intalnirii mele cu Excelenta sa Ambasadorul Republicii Franceze la Bucuresti si inspirata de acesta din urma, prietenul meu Henri Paul, o decizie luata in comun, plecand de la viziunea noastra comuna privind rolul Romaniei in Europa Unita si rolul juristilor in relatia de prietenie romano - francoeza.

Astazi dupa patru ani, imi dau seama ca a fost una dintre deciziile inspirate, pentru ca AFJR reprezinta o sansa pentru strangerea relatiilor dintre tinerii sau mai experimentatii nostri juristi, si poate reprezenta un foaier al dezbaterii politico-juridice a marilor teme care preocupa Franta si Romania, tarile noastre si Europa in sensul ei cel mai larg.

Contextul economic, politic si juridic din Franta si Romania, din Uniunea Europeana, reclama dezbateri subiectelor la ordinea zilei, reclama un efort de analiza si formulare de solutii. Juristii nostri trebuie sa fie in prima linie a acestei debateri, chiar daca ele au inevitabil si conotatii institutional politice. Dezbateri legate de statul de drept in Romania, de continuarea reformei Justitiei, de implemetarea noilor coduri sau, in plan European, regulile de guvernanta fiscala si bugetara, sunt probleme complexe si importante, de aceea punctul de vedere al juristilor trebuie exprimat, bineinteles pe baza unei analize prelabile serioase. AFJR poate fi o platforma serioasa de exprimare a unor astfel de opinii si pozitii, de aceea rolul AFJR in Agora poate fi si mai pronuntat, in masura in care va reusi sa se implice in dezbateri, prin intermediul expertilor care vor fi cooptati in acest dialog.

lata de ce, raman interesat de activitatea AFJR, asa cum si co-fondatorul ei va ramane fara indoiala, si sunt convins ca aceasta activitate se va dezvolta. Doresc de asemenea, sa remarc munca excelenta depusa de conducerea executiva si stafful AFJR care se implica in acest proiect. Ei sunt cei care il dezvolta si merita toate multumirile si felicitarile beneficiarilor sai.